



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Le cadre général du compte administratif

Conformément aux articles L 2313-1, L. 2313-2 et L 3313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La population desservie en eau potable par le Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne est d'environ 10 000 habitants.

Le Syndicat a confié par Concession de Service Public, l'exploitation de son territoire hors Pinsac à la SAUR. La Commune de PINSAC a transféré sa compétence « eau potable » sur le secteur du Bourg au SMECMVD à compter du 01/01/2025. Celle-ci est exercée en régie par le SMECMVD pour l'année 2025, qui a facturé en Juin (un semestre d'abonnement) et en novembre (un semestre d'abonnement et consommation relevée par les agents de la Commune de PINSAC qui sont mis à disposition).

La nomenclature comptable utilisée est la M49. Le SMECMVD est assujetti à la TVA ; le budget est donc présenté en Hors Taxes.

Le Compte Administratif sera présenté lors du Conseil Syndical du 05 Mars 2026 après le Compte de Gestion élaboré par les services de la Direction Générale des Finances Publiques ; les 2 comptes étant identiques et conformes.

Il peut être consulté sur simple demande auprès du secrétariat du syndicat aux heures d'ouverture des bureaux.

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	1 215 374,31	0,00	2 365 674,05	0,00	3 581 048,36
Opérations exercice	1 065 964,46	1 320 106,95	5 026 019,04	2 302 863,38	6 091 983,50	3 622 970,33
Total	1 065 964,46	2 535 481,26	5 026 019,04	4 668 537,43	6 091 983,50	7 204 018,69
Résultat de clôture		1 469 516,80	357 481,61			1 112 035,19
Restes à réaliser	0,00	0,00	3 119 333,43	2 891 489,90	3 119 333,43	2 891 489,90
Total cumulé	0,00	1 469 516,80	3 476 815,04	2 891 489,90	3 119 333,43	4 003 525,09
Résultat définitif		1 469 516,80	585 325,14			884 191,66

Date de transmission de l'acte: 10/03/2026
 Date de réception de l'AR: 10/03/2026
 046-200094647-DE_2026_010-DE
 A G E D I

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du Syndicat :

Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	108 969.80 + aucune charge rattachée	Excédent brut reporté	1 215 374.31
Dépenses de personnel	163 615.45	Recettes des services	933 818.67 + 200 000 recettes rattachées
Autres dépenses de gestion courante	32 270.15	Atténuation de charges	0.00
Dépenses financières	70 642.12 + 12 449.12 charges rattachées - I.C.N.E.		
Dépenses exceptionnelles	49 640.00	Autres recettes de gestion courante	21 479.95
Autres dépenses		Recettes exceptionnelles	5 043.33
Dépenses imprévues		Recettes financières	
Total dépenses réelles	425 137.52	Total recettes réelles	960 341.95
Charges (écritures d'ordre entre sections)	628 377.82	Produits (écritures d'ordre entre sections)	159 765.00
Total général	1 053 515.34 + 12 449.12 charges rattachées soit 1 065 964.46	Total général	1 120 106.95 + 200 000.00 produits rattachés + 1 215 374.31 excédent reporté soit 2 535 481.26

Date de transmission de l'acte: 10/03/2026
 Date de réception de l'AR: 10/03/2026
 046-200094647-DE_2026_010-DE
 A G E D I

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

Les salaires et charges du personnel: environ 20 % des charges sont prises en charge par le budget Assainissement

- Mireille BOURRASSE : agent titulaire à temps partiel (80%) jusqu'au 30/09 puis à temps complet à compter du 1^{er} Octobre.
- Jocelyne Teilhard : agent titulaire à temps complet.
- Assistante administrative :
 - Isabelle Vergnes (contrat de droit privé) :
 - 15 H / semaine depuis le 19/08/2024
 - 20 H / semaine à compter du 1^{er} Mars jusqu'au 18 Août 2025 (date de fin de contrat)
 - Betty Trolliet : agent titulaire à temps complet à compter du 1^{er} Novembre 2025 (affectée à 50 % sur chacun des Services « Eau Potable » et « Assainissement Collectif »)
- Agents techniques de la Commune de PINSAC, par convention de mise à disposition (facturation au réel des heures effectuées).
 - les indemnités de fonction des élus.
 - les achats de matières premières et de fournitures.
 - les prestations de services effectuées.
 - les intérêts des emprunts.

Dépenses réelles de fonctionnement 2025 : 425 137.52 € + charges rattachées correspondant aux Intérêts Courus Non Echus pour 12 449.12 €.

Dépenses exceptionnelles : alimentation électrique des réservoirs de Croix Rempart et de Gaillard payées à TE46 pour 49 640 €.

Opération d'ordre entre section : 628 377.82 € (amortissement des biens) - pour rappel 488 395.49 en 2024

Total : 1 053 515.34 €

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre de la vente d'eau aux abonnés.

Recettes réelles de fonctionnement perçues en 2025 : 1 160 341,96 €

Principalement :

- la vente d'eau en concession de service public SAUR et Commune de PINSAC (882 472.75 € + 200 000.00 € de produits rattachés)
- le reversement du Budget rattaché « assainissement collectif » de 28 000 €uros pour charges de personnel du SMECMVD
- Energie réservée EDF - location des antennes de téléphonie - remboursement de charges (régularisation) URSSAF

Opération d'ordre entre section : 159 765.00 € (amortissement des subventions)

Excédent N-1 : + 1 215 374.31

Total : 2 535 481.26 €

Date de transmission de l'acte: 10/03/2026
Date de réception de l'AR: 10/03/2026
046-200094647-DE_2026_010-DE
A G E D I

La section d'investissement

L'excédent de fonctionnement, les amortissements et les emprunts permettent de réaliser des travaux d'investissement.

Les recettes proviennent également des subventions attribuées par nos co-financeurs : l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement aux Territoires Ruraux, le Département et l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre de certains programmes y étant éligibles.

Les principales dépenses correspondent à des travaux de renouvellement, d'amélioration ou création de réseau et des mises aux normes d'ouvrages. Ces dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine du syndicat.

Rentre en compte également le remboursement du capital des annuités d'emprunt. L'emprunt ne peut être contracter que dans le cadre des travaux d'investissement et ne doit pas servir à financer les dépenses de fonctionnement.

Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
		Solde d'investissement reporté	2 365 674.05
Remboursement d'emprunts	474 196.64	Réserves	25 608.41
Autres immob. Financières (avance Budget « Ast Col. »)	50 000.00		
Opérations d'Equipements	4 269 304.25	Subventions	1 576 124.00
Charges (écritures d'ordre entre sections) :	159 765.00	Amortissement de l'actif	628 377.82
Opérations patrimoniales	72 753.15	Opérations patrimoniales	72 753.15
Total général	5 026 019.04 + 3 119 333.43 de restes à réaliser	Total général	2 302 863.38 + 2 365 674.05 résultat reporté + 2 891 489.90 de restes à réaliser

Date de transmission de l'acte: 10/03/2026
 Date de réception de l'AR: 10/03/2026
 046-200094647-DE_2026_010-DE
 A G E D I

Dépenses réelles d'investissement 2025 : 4 793 500.89 €

Opération pour le compte de tiers : néant

Restes à réaliser 2025 : 3 119 333.43 €

Opération d'ordre entre section : 159 765.00 € (amortissement des subventions)

Opérations patrimoniales : 72 753.15 €

Déficit N-1 : -----

Total : 8 145 352.47 €

Recettes réelles d'investissement 2025 : 1 601 732.41 €

Opération pour le compte de tiers : néant

Restes à réaliser 2025 : **2 891 489.90 €**

Opération d'ordre : 628 377.82 et 72 753.15

Excédent reporté : **+ 2 365 674.05**

Total : 7 560 027.33 €

Résultat de clôture Section Investissement (hors RAR) : - 357 481.61 €

Résultat définitif (R clôture + RAR) : - 585 325,14 €

Le besoin d'affectation du résultat de fonctionnement 2025 vers la section d'investissement est donc de : **585 325,14 €**.

Les principaux travaux et opérations réalisés :

Travaux réalisés (2023-2025) :

- Sécurisation du Vignon en Quercy et du territoire des Eaux du Doux.
- Portion SOLEV : Travaux anticipés pour l'alimentation du réservoir de Gaillard (Baladou) suite à l'aménagement de la zone artisanale SOLEV par CAUVALDOR.

Travaux en cours :

- Construction de 2 réservoirs à « Croix Rempart » à Martel.
- Construction d'une nouvelle station de pompage aux Scourtils à Saint Denis Les Martel.
- Adduction Scourtils - Croix Rempart.

Travaux d'extension :

- Strenquels : Le Sud : extension de réseau avec prise en charge de 70% par la commune.

Travaux de renouvellement et de déplacement :

- Mayrac : Garrit Haut
- Gignac : Lac Férié
- Gignac : Mas del Pech

Date de transmission de l'acte: 10/03/2026
Date de réception de l'AR: 10/03/2026
046-200094647-DE_2026_010-DE
A G E D I

- St Denis Les Martel : Pontou
- Pinsac : le Bourg : nouveau branchement
- St Sozy : Les Sarrades
- Borrèze : le Bourg en coordination avec l'enfouissement électrique
- Condat : Quinsou/ les Genestes : en coordination avec l'enfouissement électrique

Travaux de renforcement :

- Martel : Hameau de Croix Rempart

Sécurisation du Causse de Floirac :

- Travaux terminés

Etat de la Dette :

Remboursement intérêts 2025 : 70 642.12 + 12 449.12 charges rattachées - I.C.N.E. (Intérêts Courus Non Echus)

Remboursement capitaux 2025 : 474 196.64 €

Avance de 50 000 €uros au Budget rattaché « assainissement collectif » : voir remboursement en 2026.

Encours de la dette au 31/12/2025 : 6 125 583,05 €

Epargne brute : 735 204,44 €

Durée d'extinction de la dette : 8,3 ans

Ratio d'endettement : 41 %

Fait à Martel le 25 Février 2026

Le Président,

Jean-Luc LABORIE

Date de transmission de l'acte: 10/03/2026
Date de reception de l'AR: 10/03/2026
046-200094647-DE_2026_010-DE
A G E D I